



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Paris, le 6 avril 2004
N° 106 SHOM/GCN/NP
NMR SITRAC : 653



GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Dossier suivi par :
IPETA Serge Allain
☎ : 01 44 38 41 82
Fax : 01 40 65 99 98
☎ président : 01 44 38 45 16
☎ membre permanent : 01 44 38 41 15
☎ secrétariat : 01 44 38 41 16

www.shom.fr

Monsieur le directeur des affaires maritimes
19 rue Chateaubriand
BP 2239
22022 St-Brieuc Cedex 1

Objet : Grande commission nautique tenue à la mairie de Saint-Cast/Le Guildo le 5 avril 2004.

Référence : /

P. jointe : Original du procès-verbal.

-

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le procès-verbal de la grande commission nautique qui s'est tenue à la mairie de Saint-Cast/Le Guildo, le 5 avril 2004 pour émettre un avis favorable sur le projet d'extension du port départemental de Saint-Cast/Le Guildo.

Le capitaine de vaisseau Yann Bertrac
Président de la grande commission nautique,

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des affaires maritimes des Côtes d'Armor

COPIES EXTERIEURES (pour information) :

- Madame Le Pevedic - conseil général 22
- Monsieur le Maire de Saint-Cast Le Guildo
- Monsieur Patrick Coadalan - subdivision des phares et balises
- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
- Monsieur le vice-amiral d'escadre, préfet maritime de la région Atlantique
- Monsieur le directeur du transport maritime, des ports et du littoral
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement
directeur de l'établissement principal du service hydrographique et océanographique de la marine
- Monsieur l'ingénieur général de l'armement
directeur du service hydrographique et océanographique de la marine

COPIES INTERIEURES :

- Monsieur le président de la grande commission nautique
- Secrétariat de la grande commission nautique (2)

Archives générales - GCN/Saint-Cast

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la mairie de Saint-Cast Le Guildo

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté du conseil général des Côtes d'Armor du 25 mars 2004 portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 25 mars 2004, s'est réunie le lundi 5 avril 2004 à la mairie de Saint-Cast Le Guildo, pour émettre un avis sur le projet d'extension du port départemental de Saint-Cast Le Guildo.

La commission était composée de :

MM	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
	Serge Allain, ingénieur principal des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Nicolas Le Biannic, administrateur des affaires maritimes – Directeur départemental adjoint des affaires maritimes des Côtes d'Armor	Membre de droit
	Sybille Fenestre	Membre temporaire
	Bernard Dubourg	Membre temporaire -
	Jean-Jacques Denis	Membre temporaire
	Pascal Perrée	Membre temporaire
	Franck Lenoir	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Mes.	Marie Reine Tillon	Conseillère générale de Saint-Cast
	Sylvie Frelaut	Suppléante
MM.	Henri Baudet	Maire de Saint-Cast – le Guildo
	Christian Le Leuc'h	Chef de la subdivision Pleneuf -DDE 22
	Patrick Coadalan	Phares et Balise – DDE 22
	Gwenhaël Raux	Phares et Balises – DDE 22
	Pascal Fournier	DIT – CG 22
	François David	Suppléant
	Pierrick Carfantan	Pêcheur
	André Le Delliou	Inférop
	Pascal Hamon	Adjoint au Maire
	De Ferrières	Commune d Siant-Cast
	François Revel	DDAM

Le président, après avoir remercié M. le maire et Mme la conseillère générale de leur accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Selon les professionnels de l'activité maritime, le port de Saint-Cast Le Guildo ne présente plus les conditions d'accueil et d'accès suffisantes pour les besoins des usagers du port (plaisanciers et pêcheurs). Le plan d'eau n'est pas sécurisé notamment des houles de sud et sud-est.

L'augmentation sensible de la demande des plaisanciers en zone de mouillage sécurisé est aussi une source de relance de l'attractivité de Saint-Cast, station balnéaire.

Le but de l'extension portuaire est de créer un aménagement sécurisé pouvant accueillir 650 bateaux de plaisance sur pontons (pour 245 bouées d'accueil possibles actuellement). Cette extension intégrera également l'activité pêche qui compte actuellement 18 bateaux.

Le projet d'extension comprend les modifications suivantes :

- un prolongement de 360 m de la digue de protection actuelle pour constituer la digue principale qui abrite le bassin portuaire des agitations du secteur NNE-NE à Est-Sud-Est. Ce prolongement s'appuie en partie sur le rocher du Bec Rond, côté large. La partie de ce rocher est visible de puis l'intérieur du port est laissé dans son état naturel ;
- la fermeture par des pontons brise-clapot du côté Sud-ouest du port ;
- la fermeture de la passe d'entrée actuelle et la création d'une nouvelle passe et d'un chenal d'accès à la cote 2m CM entre les Feuillade et Bec Rond;
- le déroctage et le dragage du bassin portuaire ;
- la mise en place de balisage approprié.

2. PRESENTATION DU PROJET

Une première réunion d'information s'est tenue en matinée en présence des représentants des associations de plaisanciers (M. Boqueho (APSC), M. de la Morsanglière (FCP), M. Pinson (U3P)).

Une présentation est faite au cours de cette première rencontre, qui a donné lieu à une série de remarques qui ont été reprises lors de la séance de la commission.

Une visite sur site est faite en présence de certains membres de la commission, guidée par Mme Tillon et M. Baudet. En séance, le projet est présenté aux différents participants.

SYNTHESE DES DEBATS

La zone d'évitage prévue est jugée suffisante pour la manoeuvrabilité des unités, y compris pour les plus importantes attendues (maximum 15 m).

M.Allain rappelle qu'une fois ces infrastructures réalisées, il est indispensable que ces informations soient portées dans la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques), et invite fortement les promoteurs à transmettre les plans définitifs au SHOM après la réalisation du port.

M.Bertrac, soutenu par les usagers du port, insiste sur le danger que présente la roche de la Feuillade dans le périmètre du port, en particulier pour des visiteurs connaissant peu ou pas ce port.

Il lui semble indispensable d'isoler ce danger et de le signaler plus fortement qu'il n'est envisagé sur le plan actuel.

Après discussion, et alors qu'il ne semblerait pas être possible de dérocter cette roche pour des raisons de protection du site, la solution la plus simple est d'interdire la navigation à proximité de cette roche par la mise en place d'un ponton flottant partant de l'extrémité est du ponton brise-clapot vers le rocher de la Feuillade sans diminuer la largeur de la passe d'entrée. En plus de la perche latérale bâbord placé sur la roche, une signalisation passive type réflecteur pourrait être placé sur le ponton flottant et/ou la perche.

Le plan de signalisation et de balisage présenté par les Phares et Balises ne suscite pas de remarques particulières, à l'ajout demandé pour la signalisation de la roche de la Feuillade près.

Le futur môle ne présentera que des lumières au sol, afin de limiter les sources lumineuses dans l'entrée du port au seul balisage.

M. le maire et Mme la conseillère générale insistent sur leur volonté de voir respecter les délais de réalisation de l'ouvrage pour une livraison au début du second semestre 2006.

Les questions relatives au clapage des sédiments dragués lors de la construction du port seront traitées lors d'une réunion technique spécifique dans les semaines à venir.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 5 avril pour émettre un avis sur le projet d'extension du port de Saint-Cast le Guido, comprenant :

- un prolongement de 360 m de la digue de protection actuelle pour constituer la digue principale qui abrite le bassin portuaire des agitations du secteur NNE-NE à Est-Sud-Est ;
- la fermeture par des pontons brise-clapot du côté Sud-Ouest du port ;
- la fermeture de la passe d'entrée actuelle et la création d'une nouvelle passe et d'un chenal d'accès à la sonde 2m CM entre les Feuillade et Bec Rond ;
- le dragage et de déroctage du bassin portuaire ;
- la mise en place de balisage approprié.

Elle émet un avis favorable à ce projet avec les réserves et recommandations suivantes :

- isoler et marquer le danger que présente le rocher de la Feuillade, par l'ajout nécessaire d'un ponton flottant partant de l'extrémité est du ponton brise-clapot vers le rocher de la Feuillade sans diminuer la largeur de la passe d'entrée ;
- signaler ce danger isolé, par un mode actif ou passif, en plus de la perche latérale bâbord rouge prévue ;
- à la clôture des travaux, mettre à disposition les plans de l'infrastructure portuaire et balisage au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la mise à jour de la documentation nautique (Carte Marine, Instructions Nautiques...).

Le président
Yann Bertrac

Les membres
Serge Allain

Nicolas Le Biannic

Sybille Fenestre

Bernard Dubourg

Jean-Jacques Denis

Pascal Peree

Franck Lenoir